



Taux d'alcoolémie nouveau après 8 mois

Par **Axel13**, le **29/09/2010** à **14:00**

Bonjour,

J'ai eu un grave accident de moto debut fevrier 2010, on m'as amputé la jambe gauche et je ne me souviens ni des 4 jours précédents ni des 2 semaines suivantes.

Dans les jours qui ont suivient les medecins et la police ont certifiés à mes proches qu'il n'y avait aucun soucis mon alcoolémie était negative.

Aucune nouvelle des forces de l'ordre ensuite, j'ai fais ma rééducation, j'ai revalidé mon permis de conduire en prefecture et je suis pas loin de pouvoir reprendre le travail.

Seulement le lundi 27 septembre 2010, le service central des accidents m'appel pour me convoquer afin de m'auditionner (ceci arrivant juste apres que l'assurance commence à se manifester pour avoir des renseignements pour me verser une premiere somme d'argent) et là 8 mois après ont m'annonce que mon taux d'alcoolémie est de 1,51 g/l de sang lors de mon accident.

Si j'avais réellement eu ce taux là n'auraient-ils pas dûs me retirer mon permis et me mettre une amende dans les jours qui ont suivis mon accident?

Quels recours ais-je pour essayer de me defendre?

Merci d'avance, Axel

Par **Domil**, le **29/09/2010** à **14:12**

Allez à la convocation et voyez ce qu'ils ont, surement les résultats d'analyse sanguine.

Par **Axel13**, le **29/09/2010** à **14:14**

D'accord, mais ce qui me parait bizarre c'est que mon taux était connu avant que l'on opere donc pourquoi nous avoir menti?

Par **Domil**, le **29/09/2010** à **17:44**

Vos proches n'avaient pas à avoir des renseignements confidentiels, ça pouvait être une réponse bateau, une procédure en cours.